

Le Mot du Directeur du CIDFOR



Par Mme Brigitte AGNISSAN

jamais de vieux livres parce que la didactique a pour objet d'instruire et il n'y a non plus de vieilles instructions car l'instruction n'a pas d'âge.»

«Si un jour, vous entendez quelqu'un vous dire au coin de l'oreille, qu'un livre est vieux ou dépassé, sachez en toute beauté que c'est l'évocation d'un penseur ignorant.»

L'appel est lancé à tous les Chefs d'Etablissement pour la création de bibliothèque ou mieux de salle de documentation.

Une autre nouvelle !

La deuxième phase de la mise en stage des Enseignants a débuté. Merci aux entreprises citoyennes (SOTRA, FILTISAC, BATIM AFRICA, SIEM CROWN et STAR AUTO) qui viennent encore de nous gratifier. Que Dieu vous bénisse.

Bonne lecture à tous.

MISSION PRINCIPALE ! MISSION ACCOMPLIE.

Créé pour mettre à la disposition des acteurs du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP), des ouvrages de qualité, le Centre Ivoirien pour le Développement de la Formation Professionnelle (CIDFOR), vient de recevoir un conteneur de **13 054** ouvrages destinés aux élèves et enseignants de notre Ministère par l'ONG **Cœur de France, Cœur d'Afrique** avec à sa tête notre frère Robert ZOUH; qui nous promet deux (02) conteneurs par an ! Pour nous, c'est une grande première et une grande joie !

«Ces ouvrages que nous recevons de nos partenaires, constituent une véritable bouffée d'oxygène pour la formation de nos apprenants et pour la recherche de nos enseignants.

A ce titre, il n'y a pas de vieux livres didactiques et n'y aura

Documentation

Le CIDFOR équipe les bibliothèques scolaires



Le Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle remettant symboliquement un lot d'ouvrages à Madame ETILE Badou Akoua, Directeur du Lycée Professionnel et Commercial de Yopougon.

D'importants lots d'ouvrages ont été remis à plusieurs établissements de l'Enseignement Technique et de la formation Professionnelle par le Centre Ivoirien pour le Développement de la Formation Professionnelle, **CIDFOR**. C'était le mercredi 06 juin 2012 au Centre de Perfectionnement aux Métiers du Bâtiment (CPM Bat) de Koumassi, au cours d'une cérémonie officielle présidée par le Ministre FLINDE Albert.

Les manuels offerts par le **CIDFOR** sont un don de l'Association "Cœur de France, Cœur d'Afrique" basée en France et dirigée par Monsieur ZOUH Robert. Cela dans le cadre de la convention de partenariat signée cette année 2012 entre le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et ladite

association. Ce sont au total **39 467** ouvrages scolaires dont **13 541** destinés à l'Enseignement Technique et Professionnel et **25 926** au Ministère de l'Education Nationale et à la Bibliothèque Nationale. Cette action est une véritable bouffée d'oxygène pour les bibliothèques des établissements bénéficiaires. Selon Madame Brigitte AGNISSAN, Directeur du **CIDFOR**, «la seule condition pour bénéficier de ce don était l'existence d'une bibliothèque au sein de l'établissement». Elle a exhorté donc les responsables des autres structures à en créer. Avant de recommander aux bénéficiaires «les meilleures attitudes dans la gestion, la tenue, la conservation et la mise

Le CIDFOR, c'est aussi une véritable Bibliothèque ultra moderne...



Des ouvrages rares

Des ouvrages de référence

Des ouvrages d'édition récente

Connexion Internet haut débit

Venez visiter notre Salle de Documentation et d'Information



Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi : 08h - 16h30, sauf jour férié

Suite de la page 1

des ouvrages à la disposition des lecteurs potentiels notamment les élèves». En outre, elle a remercié le donateur pour son action en Afrique et en Côte d'Ivoire, en particulier. Quant au Ministre FLINDE Albert, il a saisi l'occasion pour faire aux apprenants, la promesse d'œuvrer en vue d'inverser les choses au niveau du taux d'insertion socioprofessionnelle des jeunes diplômés issus des centres de formation technique et professionnelle. Lequel taux, selon les propos du Ministre, est actuellement inférieur à 20%. Aussi, a-t-il invité tous ses collaborateurs à s'approprier la réforme de l'Enseignement Technique et Professionnel entreprise par le Ministère et à s'investir résolument, par leurs actions, à sa concrétisation. Il a félicité Madame Brigitte AGNISSAN, Directeur du CIDFOR pour son ingéniosité, sa capacité à inventer (...) en faveur de l'opérationnalisation de la réforme pour un système plus performant.

BEDA Chia Apolline

Sommaire

- 1 Le CIDFOR équipe les établissements de l'ETFP
- 2 Cérémonie de remise de rapports
- 3 Réunion du Conseil de Gestion
- 3 La lucarne du fonctionnaire
- 4 Interview

Retrouvez nous sur notre site web
www.cidfor.org

La satisfaction des usagers nous engage !

Projet pilote

Monsieur FLINDE Albert, Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle:

“La mise en stage des acteurs vise l'essentiel de la réforme”

Après un séjour de deux semaines en entreprises, cinq Inspecteurs Pédagogiques de l'ETFP ont remis leur rapport au Ministre FLINDE Albert. C'était le 24 mai 2012 au cours d'une cérémonie officielle organisée par le Centre Ivoirien pour le Développement de la Formation Professionnelle, **CIDFOR** à son siège à Cocody. Cela dans le cadre du projet pilote d'immersion en entreprise des acteurs de la formation technique et professionnelle initié en partenariat avec la Confédération Générale



Le Directeur du CIDFOR remettant les rapports de stage au Ministre FLINDE Albert, sous le regard du représentant de la CGECI.

des Entreprises de Côte d'Ivoire, CGECI. La cérémonie s'est déroulée en présence du Ministre de l'ETFP, des Responsables du patronat ivoirien à savoir, la CGECI, des Chefs des entreprises ayant reçu les Inspecteurs stagiaires et de nombreux invités. Aux yeux de Madame Brigitte AGNISSAN, Directeur du **CIDFOR**, loin d'être anodin, l'événement était de portée capitale. Car «la mise en stage des acteurs de la formation symbolise la phase pratique d'un axe de la Réforme de notre système à savoir, l'amélioration de la qualité de la formation». Mieux, «elle traduit en actes les réformes pertinentes insufflées par le Ministre FLINDE Albert, dans le sillage de ses prédécesseurs». Dans son discours de remerciements aux différentes parties engagées dans l'initiative d'immersion en entreprise des acteurs de la formation, l'Inspecteur GAH Simplicite Honoré, porte-parole des Inspecteurs stagiaires, a levé un voile sur leurs constats faits au cours des deux semaines de présence dans le milieu de la production. «Nos établissements scolaires ne sont

malheureusement pas au même niveau d'équipement que le milieu productif, et les équipements, quant ils existent dans nos structures de formation, sont obsolètes. Nos programmes d'enseignement ne sont pas/plus conformes aux réalités des postes de travail ; les diplômés, rencontrés, issus de nos établissements, présentent des insuffisances à leurs différents postes de travail». Devant cette triste constatation, les premiers bénéficiaires du projet ont plaidé pour une large sensibilisation en vue d'une réelle implication de toutes les parties pour l'aboutissement escompté du projet. Un plaidoyer qui, d'ailleurs, a eu un écho favorable au sein des entreprises partenaires. En effet, intervenant à son tour, le Président Directeur Général du Groupe BATIM AFRICA, Monsieur Maximin DIGBEU, a dit être prêt à accueillir de nouveaux stagiaires dans le cadre du projet. Car, selon lui, la seule condition pour que l'adéquation entre la formation de nos enfants et l'emploi de plus en plus exigeant soit assurée et garantisse aux

entreprises une main d'œuvre de qualité est que les formateurs se doivent de préparer le capital humain à aborder l'entreprise dans une totale sérénité par la maîtrise des dernières techniques de production et autres procédés de fabrication. C'est en cela qu'il juge juste la démarche du **CIDFOR**. Dans son intervention, le Ministre FLINDE Albert a remercié les responsables de la CGECI. Il a souhaité le renforcement du partenariat qui existe entre les deux parties. Poursuivant ses propos, le premier chef de département de la formation technique et professionnelle a salué les initiatives de la Direction du CIDFOR. Pour lui, «la mise en stage des acteurs de la formation aborde un des aspects les plus importants de la réforme sur l'ETFP ; celui de déterminer la forme de relation entre l'Ecole et l'Entreprise.»

KOBENAN N'guettia

CIDFOR Réunion du Conseil de Gestion

Le Conseil de Gestion du **CIDFOR** a tenu sa deuxième réunion de l'année. C'était le mardi 19 juin 2012, à la salle de réunion de l'institution. En présence de la quasi-totalité de ses membres. Pendant près de quatre heures, ceux-ci ont débattu des questions liées à la stratégie managériale de la structure et visant à faire d'elle une institution de référence au niveau de la formation technique et professionnelle en Côte d'Ivoire. Cet organe de gestion a été installé le 29 mars 2012 et a tenu



Une vue des membres du Conseil en pleine séance de travail

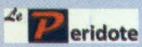
sa toute première réunion le jeudi 19 avril 2012. Il est présidé par Madame KONE Laibon, Chef de Cabinet du Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation professionnelle. Selon les textes du décret portant création du **CIDFOR** le Conseil de gestion se réunit au moins quatre fois par an. La prochaine réunion du Conseil est prévue pour le mardi 21 août 2012.

KOBENAN N'guettia

Membres du Conseil de Gestion

- 1 Le Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, *Président*
- 2 Le Directeur du CIDFOR, *Secrétaire*
- 3 Le Ministre de l'Economie et des Finances, *Membre*
- 4 Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, *Membre*
- 5 Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Industrie, *Membre*
- 6 Le Ministre du Commerce, *Membre*
- 7 Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI CI), *Membre*
- 8 Le Président de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), *Membre*

La lucarne du fonctionnaire

Pour vous lecteurs,  ouvre une rubrique consacrée au statut général de la fonction publique. Une façon pour votre bulletin de vous aider à vous familiariser avec les droits et devoirs du fonctionnaire en Côte d'Ivoire.

Le DETACHEMENT du fonctionnaire (suite et fin) Cessation du détachement

Le détachement de longue durée ne peut excéder cinq années. IL peut être renouvelé par périodes n'excédant pas cinq années chacune. Le fonctionnaire peut, dans le cas de détachement de longue durée, être aussitôt remplacé dans sa fonction. (**Article 26**)

Il peut être mis fin, par arrêté du ministre chargé de la Fonction Publique au détachement avant le terme fixé à la demande soit de l'administration ou de l'organisme d'accueil, soit de l'administration d'origine.

Lorsqu'il est mis fin, dans ces conditions au détachement à la demande de l'administration ou de l'organisme d'accueil, le fonctionnaire continue à être rémunéré par cette structure jusqu'à ce qu'il soit réintégré dans son grade d'origine.

Le fonctionnaire peut également demander qu'il soit mis fin à son détachement avant le terme fixé sauf s'il s'agit d'un détachement d'office.

Il cesse d'être rémunéré s'il ne peut être réintégré immédiatement ; et est maintenu en situation d'attente jusqu'à ce qu'intervienne sa réintégration. (**Article 27**)

A l'expiration du détachement de longue durée, le fonctionnaire est obligatoirement réintégré dans un emploi de son grade par le ministre chargé de la Fonction Publique. (**Article 28**)

Règles particulières applicables au fonctionnaire détaché

Le fonctionnaire qui est en détachement de longue durée est noté par l'autorité dont il dépend dans l'administration ou l'établissement où il est détaché. Sa fiche de notation est transmise au ministre technique intéressé et au ministre chargé de la Fonction Publique.

Le fonctionnaire qui est en détachement de courte durée fait l'objet d'une appréciation sur son activité.

A l'expiration de son détachement cette appréciation est transmise par l'autorité auprès de laquelle il a été détaché, au ministre chargé de la Fonction Publique. Cette appréciation est communiquée à l'intéressé et à son ministère d'origine. Elle est prise en compte pour la notation. (**Article 29**)

Le fonctionnaire en détachement supporte, sur la base du traitement d'activité lié à sa classe et à son échelon dans son grade d'origine, la retenue pour pension prévue par la réglementation en vigueur.

La collectivité ou l'organisme auprès duquel le fonctionnaire est détaché est redevable envers la caisse générale de Retraite des Agents de l'Etat de la contribution complémentaire pour la constitution des droits à pension fixée à 12% du traitement de l'agent dans son grade d'origine. Cette contribution n'est toutefois pas exigible en ce qui concerne le fonctionnaire détaché pour exercer une fonction publique élective ou remplir un mandat syndical. (**Article 30**)

Le fonctionnaire détaché ne peut être affilié au régime de retraite dont relève la fonction de détachement, ni acquérir à ce titre des droits quelconques à pension ou à allocation, sous peine de la suspension de la pension du régime auquel il est affilié en sa qualité de fonctionnaire. Cette disposition ne s'applique pas au cas où le détachement a été prononcé auprès d'organismes internationaux ou pour exercer une fonction publique élective. (**Article 31**)

Le détachement prend fin au plus tard lorsque le fonctionnaire atteint soit le temps de service ouvrant droit à la pension d'ancienneté dans son grade d'origine, soit la limite d'âge qui lui est applicable.

Au cas où l'emploi de détachement comporte une limite d'âge inférieure à celle de l'emploi d'origine. Il est mis fin au détachement lorsque la limite d'âge du nouvel emploi est atteinte. (**Article 32**)

Les conditions dans lesquelles s'exercent les droits à pension du fonctionnaire détaché sont fixées par le régime de retraite auquel l'intéressé est affilié. (**Article 33**)

Extrait du statut général de la fonction publique du 11 septembre 1992

Directeur de publication

Madame Brigitte AGNISSAN
Directeur du CIDFOR

Supervision

Madame DIALLO Kadjata Sous-Directeur de
l'Information et du Perfectionnement

Rédacteur en Chef

KOBENAN N'guettia Simon P.
Chef du service Information

Comité de Rédaction

KOBENAN N'guettia Simon P.
M'BRA Kouamé Kanga
BEDA Chia Apolline

Conception - Réalisation

Service information du CIDFOR

Siège

Cocody - Lycée Technique

Boite postale: 847 Abidjan 08

Tél: 22 44 10 18 / Cél: 01 46 19 35

Interview

Après avoir consacré ses trois premiers numéros à des personnes de référence du milieu public,  s'ouvre au secteur privé. Il est allé à la rencontre de Madame YAPO Akichi Alice, Directrice-Fondatrice de l'école internationale de formation professionnelle Michèle Yakice. Entretien.

“Il faut donner à l'école une dimension axée sur l'auto emploi”

Pouvez-vous dire à nos lecteurs qui est Madame YAPO Akichi Alice ?

Madame YAPO Akichi Alice est styliste modéliste, diplômée de la Chambre Syndicale de la Haute Couture de Paris et du Lycée Albert de Mum. Je suis propriétaire d'un atelier de confection de vêtements et d'une école internationale de formation professionnelle plus connue, surtout, sous le nom de Michèle Yakice.

Vous êtes la fondatrice de l'Ecole Internationale de Formation Professionnelle Michèle Yakice. Est-ce par passion pour la formation, la couture ou par envie de faire du business ?

J'ai fondé cet établissement surtout par passion. J'ai remarqué que les couturiers que j'embauchais ne maîtrisaient pas les techniques et les rouages du métier. Ils se spécialisaient dans des vêtements de mode c'est-à-dire si la mode est aux bustiers, ils apprennent les bustiers et ainsi de suite. Une fois que les modèles devenaient plus structurés, ils ne pouvaient plus monter les vêtements. Plusieurs constats m'ont donc amené à créer cette école professionnelle.

Comment êtes vous parvenu à monter votre structure ? Quelles étaient vos aspirations de départ ?

Avec mes moyens modestes et personnels, je suis arrivée étape par étape à ce niveau du bâtiment. J'ai eu ce qu'il faut pour démarrer la formation (équipements, matériels et moyens humains) et je suis consciente que beaucoup reste encore à faire.

Comme je l'ai dit plus haut, ma première aspiration était de transmettre mon savoir aux jeunes.

Croyez-vous avoir atteint les objectifs que vous visiez en fondant votre établissement ?

J'ai atteint l'objectif premier, transmettre mon savoir mais il reste encore beaucoup à faire pour les jeunes et la formation : donner une autre dimension à l'école à travers des équipements de pointe et



Madame YAPO Akichi Alice, Directrice - Fondatrice de l'Ecole Internationale Michèle Yakice

surtout axé vers l'auto emploi. Cette année, l'établissement a élargi son champ d'action en ouvrant de nouvelles filières : seconde G1 et G2, BEP Comptabilité et BEP Secrétariat et a reçu des élèves affectés de l'Etat.

N'avez-vous pas de regrets ?

Le seul regret, c'est que l'école a été créée en pleine crise et depuis lors le pays n'a jamais été stable. La situation socio-politique en Côte d'Ivoire a ralenti notre progression.

Les élèves que vous formez réussissent-ils à s'insérer dans le tissu socio-économique ? Bénéficient-ils d'une politique d'insertion de la part de la Direction de Michèle Yakice ?

Nos élèves réussissent à s'insérer dans le tissu socio-économique. Ils se prennent en charge soit en travaillant pour leur propre compte soit pour le compte d'entreprises de la place. Nous avons aussi les nouvelles de nos élèves étrangers.

Nous sommes en partenariat avec un cabinet de placement, le cabinet CEPAM qui se charge de placer nos élèves en stage et surtout de leur trouver du travail. Parallèlement à cette collaboration, nous organisons chaque année des cérémonies d'excellence, qui permettent à notre sponsor principal, la marque BF, d'offrir du matériel et des équipements aux

meilleurs élèves dans leurs domaines respectifs pour démarrer dans la vie active.

Par ailleurs nous avons institué l'opération « un parrain, une marraine » qui permet à une personne nantie de parrainer un élève à travers la prise en charge des frais de scolarité et surtout de suivre son évolution jusqu'à l'insertion dans la vie active. Enfin la fondation Orange CI Telecom, à travers son programme d'accès à l'éducation de la jeune fille, finance depuis trois années à l'EIFP Michèle Yakice, la formation en esthétique coiffure, en modélisme d'une soixantaine de jeunes filles en situation difficile. A la fin de la formation, des kits d'installation leur sont remis afin de démarrer une activité génératrice de revenus. Régulièrement la Fondation Orange CI Telecom visite ces jeunes filles qui se prennent en charge financièrement.

Toutes ces actions visent à promouvoir la formation, et surtout aider les élèves dans leur insertion socio professionnelle.

On dit qu'il manque aux Ivoiriens et particulièrement aux jeunes la culture entrepreneuriale et la prise d'initiative. Quelles en sont, selon vous, les raisons ?

Ce n'est pas particulièrement chez les jeunes que nous remarquons cela. L'ivoirien en

général n'aime pas prendre de risques. La peur de la précarité, les difficultés liées aux entreprises individuelles sont des raisons qui peuvent freiner la prise d'initiative. Mais nous constatons depuis quelques années, que cette mentalité est entrain de changer chez les jeunes.

Quel avenir prévoyez-vous pour votre établissement ?

Nous espérons fortement que la situation socio politique de la Côte d'Ivoire s'améliore afin que tous les projets de cet établissement aboutissent : Achever la construction de notre bâtiment, créer un internat pour héberger les élèves étrangers, créer un centre commercial dédié aux métiers de la mode et surtout acquérir du matériel de pointe pour la formation.

Votre mot de la fin, Madame la fondatrice ?

Je remercie le CIDFOR pour l'opportunité qui m'a été offerte de m'exprimer sur la formation. Je remercie aussi le Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle pour tous les efforts consentis pour insuffler de nouvelles valeurs à ce ministère.

J'espère ardemment la reconnaissance par le ministère d'autres diplômes supérieurs au CAP Coupe Couture, CAP Esthétique.

Je souhaite collaborer avec le ministère de l'ETFP pour faire évoluer ces filières car les aspirants à ces formations ont le niveau de la classe de première, terminale et plus. Il devient donc de plus en plus difficile de leur dispenser les cours de CAP de niveau de la classe de 5^{ème}. La Côte d'Ivoire a pour ambition de se hisser, à l'horizon 2020, au rang des pays émergents et pour cela la jeunesse doit être bien formée afin d'être compétitive sur le marché international. Les établissements privés sont prêts à relever, avec le ministère, tous les défis de ce 21^{ème} siècle.